

BRANCHE ARCHITECTURE



L'UNSA est représentative dans la branche architecture grâce aux votes :

- des salariés des TPE des Cabinets d'architecture de moins de 8 salariés
- des salariés ayant voté pour l'UNSA lors des élections professionnelles dans les Cabinets d'architecture de plus de 8 salariés.

À quoi sert la représentativité d'un syndicat ?

Grâce à la représentativité dans la branche Architecture, l'UNSA peut participer à la négociation de la revalorisation de la valeur du point d'indice chaque année et donner ainsi un coup de pouce aux salaires minima.

L'UNSA se bat également notamment pour donner à chacun un meilleur accès à la formation professionnelle et pour bénéficier d'une protection sociale adaptée.

La valeur du point d'indice négociée dans votre région pour 2018

Les augmentations sont effectives dès janvier 2018 pour les adhérents des organisations patronales signataires de l'accord. Pour les autres, il faudra attendre l'extension des accords négociés.

CTP branche architecture	VDP 2018	Une augmentation significative
ALSACE	7,73 €	1,6 % soit 0,12 € d'augmentation de la VDP 2017
CHAMPAGNE-ARDENNE	7,65 €	1,6 % soit 0,12 € d'augmentation de la VDP 2017
LORRAINE	7,64 €	1,6 % soit 0,12 € d'augmentation de la VDP 2017

Pour plus d'informations,
nous rejoindre
ou avoir un contact en région
UNSA GRAND EST
ur-grandest-juridique@unsa.org
Tél. 07 68 29 52 70



Contactez votre fédération
UNSA FESSAD

bruno.quemada@unsa.org – 01 79 64 81 72